

« Je n'étais qu'un objet de mépris » : degrés de résistance dans la littérature des Créoles de couleur en Louisiane au XIX^e siècle

Clint Bruce and Jennifer Gipson

Number 17, Spring 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005228ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005228ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Bruce, C. & Gipson, J. (2004). « Je n'étais qu'un objet de mépris » : degrés de résistance dans la littérature des Créoles de couleur en Louisiane au XIX^e siècle. *Francophonies d'Amérique*, (17), 5–15. <https://doi.org/10.7202/1005228ar>

LES ÉTATS-UNIS

« JE N'ÉTAIS QU'UN OBJET DE MÉPRIS » : DEGRÉS DE RÉSISTANCE DANS LA LITTÉRATURE DES CRÉOLES DE COULEUR EN LOUISIANE AU XIX^e SIÈCLE

Clint Bruce et Jennifer Gipson
Centenary College of Louisiana

Un beau matin de l'année 1911, à la Nouvelle-Orléans, un messenger livre un colis à Alcée Fortier, professeur de l'Université Tulane, ancien président de l'American Folklore Society et de l'Athénée louisianais, et ambassadeur culturel de la Louisiane francophone à l'étranger de l'État. M. Fortier déballe le paquet. C'est un livre que le destinataire feuillette, avant de s'exclamer : « Je ne croyais pas qu'à la Nouvelle-Orléans il y avait encore un nègre qui pourrait écrire le français de cette façon-là¹ ».

Le volume s'intitulait *Nos Hommes et notre histoire*, et son auteur, Rodolphe Lucien Desdunes, avait consacré sa vie à l'avancement de son peuple, les Créoles de couleur de la Louisiane. Le compliment très condescendant du professeur Fortier en disait long sur l'évolution des relations entre Créoles blancs et Créoles noirs² : d'abord l'existence d'une population d'origine africaine, francophone et libre avant la Guerre civile américaine ; ensuite, une tentative de la part de l'élite créole blanche de les reléguer à l'oubli. L'ouvrage de Desdunes, un ensemble de « notices biographiques accompagnées de réflexions et de souvenirs personnels », se voulait un monument à la reconnaissance d'une population qui avait produit, entre autres, une littérature fort intéressante au cours du siècle précédent. Ce corpus n'est pas vaste – aucun roman, par exemple – mais il a joué un rôle non négligeable chez une élite de couleur soucieuse de défendre ses droits précaires avant et après la Guerre civile.

Dans les pages suivantes, nous survolerons un certain nombre de ces textes en les envisageant comme une littérature de résistance à des degrés différents en fonction des conditions politiques changeantes et oppressives au fil du XIX^e siècle. Dès le transfert de la Louisiane aux États-Unis en 1803, les Créoles libres d'origine africaine représentent une exception gênante pour la dichotomie raciale blanc-noir de leur nouvelle patrie : de plus, ils cherchent à s'affirmer, entre autres dans la création littéraire.

Dans son étude *Resistance and Caribbean Literature*, Selwyn R. Cudjoe décrit la résistance comme « tout acte ou ensemble d'actes ayant pour but de libérer un peuple de ses oppresseurs » (Cudjoe, 1980, p. 19 [traduction libre]). S'appuyant sur les travaux de l'historien Roger Bastide, il dénomme trois sortes de résistance : culturelle, socio-économique et politique. C'est le premier type qui nous intéresse, type défini comme « relevant des croyances, mœurs ou mode de vie autochtones et exprimé dans la religion et les arts » (p. 19). Cudjoe conçoit sa grille en fonction des luttes de libération

nationale contre la colonisation européenne. Cependant, le fondement de son argumentation s'adapte bien au contexte à l'étude si l'on tient compte des spécificités de la société libre de couleur. Minoritaires et fort conscients de leur statut fragile, les écrivains de l'avant-guerre, de la Reconstruction et de la fin du siècle ont élaboré diverses stratégies de dénonciation, de contestation et de revendication en vue d'améliorer la situation des Créoles de couleur et des Noirs.

Aperçu historique des Créoles de couleur

Dans un article portant sur la thématique identitaire de la poésie des Créoles de couleur, James Cowan a déjà présenté dans cette revue un excellent résumé du cheminement historique de cette population (Cowan, 1998, p. 119-130). Nous en esquissons seulement les grandes lignes.

La population de la colonie française de la Louisiane fait la sourde oreille au Code Noir³, qui interdit explicitement tout mariage ou ménage entre les races. Au moment du transfert du territoire aux États-Unis en 1803, les gens de couleur libres constituent une véritable caste intermédiaire. Les mieux nantis envoient leurs enfants achever leur instruction en France, mais la plupart travaillent comme artisans ou commerçants. Si les esclaves envient ces noirs, mulâtres, quarterons et octavons pour leur statut de gens libres, ces derniers envient à leur tour les droits dont jouissent leurs concitoyens blancs.

La situation des Créoles de couleur se dégrade considérablement à partir de 1850, au moment où les Créoles blancs assimilent les valeurs américaines à l'endroit des races. La fraternité fragile au sein de l'ensemble des Créoles, fondée sur la communauté linguistique, culturelle et religieuse, s'effrite. À la veille de la Guerre civile, la communauté des Créoles de couleur est importante, numériquement parlant : en 1860, il y a 355 Noirs libres au Texas, 753 dans le Mississippi et 114 aux Arkansas, tandis qu'en Louisiane la population libre de couleur se chiffre à 18 647 habitants (Lodgson et Cossé Bell, 1992, p. 209).

En avril 1862, à peine un an après le début de la Guerre civile américaine, la Nouvelle-Orléans tombe aux mains de l'armée fédérale. En juillet, Paul Trévigne lance le premier journal noir du Sud des États-Unis, *L'Union*, publié trois fois par semaine. Faute de soutien, ce premier journal cesse de paraître en 1864, et deux jours plus tard sort la première édition de *La Tribune de la Nouvelle-Orléans* (Rankin, 1984, p. 22-23).

Une fois le conflit terminé, le Sud entier se retrouve aux prises avec des transformations aussi subites que tardives. En Louisiane, les gens de couleur, s'alliant aux affranchis, jouent un rôle de premier plan au cours de la Reconstruction. Par exemple, de nombreux Afro-Américains, francophones et anglophones, seront élus à tous les niveaux, bien que les réactionnaires forment des sociétés secrètes afin de terroriser les progressistes. Avec Washington à l'écoute, *La Tribune* exerce une influence au niveau national grâce à sa section anglaise⁴. Cependant, la création littéraire en français contribue surtout à la cohésion interne de l'élite de couleur.

Dans les années suivant la retraite du gouvernement fédéral, les Créoles et les Noirs subissent une perte alarmante sur le plan des droits. À partir de 1890, la politique ségrégationniste s'installe partout dans le Sud et les Créoles de couleur portent leur lutte jusqu'à la Cour suprême.

Les premiers cris

Un des premiers textes de la plume d'un homme de couleur qui nous soit parvenu aborde directement les injustices subies par sa classe. Attribué à un Hippolyte Castra, « La Campagne de 1814-15 » met en scène un narrateur qui participe à la bataille de la Nouvelle-Orléans. Le soldat noir s'enrôle et croit, naturellement, aux promesses faites par les autorités : que sa participation en tant que citoyen lui vaudra les pleins droits d'un citoyen de la nouvelle république américaine. Pourtant, l'issue ne sera que décevante :

En arrivant sur le champ de bataille,
Je combattis comme un brave guerrier :
Ni les boulets non plus que la mitraille,
Jamais, jamais, ne purent m'effrayer.
Je me battis avec cette vaillance
Dans l'espoir seul de servir mon pays,
Ne pensant pas que pour ma récompense,
Je ne serais qu'un objet de mépris⁵.

Le refrain final clôt chaque huitain et rappelle cette triste vérité : malgré les contributions de l'homme de couleur à la nation, il reste « un objet de mépris » au statut et aux droits incertains.

Ce texte nous a été conservé grâce à Desdunes, qui nous le livre, comme il le dit, « tel qu'il existe dans les cahiers de nos familles » (p. 8). Faisant le point un siècle après la bataille, le militant vieilli constate avec amertume que la situation n'a guère changé : « Courons vaincre, mes frères ! N'est-ce pas ce que nous avons entendu en 1861, 1865, 1898 et ce que nous entendons encore dans les moments difficiles ? » Desdunes poursuit : « Nous sommes tous frères quand le danger nous menace, mais nous devenons des ennemis au retour de la sécurité » (p. 10-11).

Un autre écrit de ces premières années propose un traitement tout à fait exceptionnel de l'esclavage. Expatrié à Paris dès l'âge de 19 ans⁶, Victor Séjour publie en 1837 dans *La Revue des Colonies* une nouvelle, intitulée *Le Mulâtre*. L'intrigue se déroule à Saint-Domingue et peut se résumer ainsi : Georges, esclave mulâtre et fils de son maître Alfred (sans le savoir) tue ce dernier. Celui-ci avait mis à mort, selon le Code Noir en vigueur, la femme de son fils, pourtant innocente de tout crime. Georges se rend compte du lien de parenté quelques instants après le parricide et se suicide sur-le-champ. Dans cette nouvelle, Séjour dénonce, non pas des individus, mais un système maléfique qui empêche maîtres et esclaves de s'épanouir.

Dans son étude de l'œuvre de Séjour, Era Brisbane Young estime que « *Séjour, in this his first work of protest, demonstrates that the effect of slavery, like an insidious disease, permeates and corrupts every aspect of the lives of the slaves, and eventually spreads to the masters as well* » (Young, 1979, p. 92). L'esclavage opère un semblable abrutissement chez les dominants comme chez les dominés. Rapportant la joie qu'éprouvent deux enfants blancs en attendant la pendaison de Zélie, femme de Georges, le narrateur du *Mulâtre*, Antoine, commente :

Cela vous étonne d'entendre deux enfants de dix ans s'entretenir si gaiement de la mort d'autrui ; c'est une conséquence peut-être fatale de leur éducation. Dès leur bas âge on leur répète que nous sommes nés pour les servir, créés pour leurs caprices, et qu'ils doivent nous

considérer ni plus ni moins qu'un chien [...] Or, que leur importent notre agonie, et nos souffrances ? (Séjour, 1837, p. 385).

Il va de soi que *Le Mulâtre* n'aurait jamais été publié en Louisiane. Le seul autre texte, à notre connaissance, qui aborde le thème de la vengeance de façon si percutante est un poème anonyme et inédit que Charles Barthélémy Roussève reproduit dans son livre *The Negro in Louisiana: Aspects of his History and his Literature*. « Le Docteur Noir » met en scène un médecin esclave qui laisse mourir son maître afin de se venger des torts que ce dernier lui avait infligés. L'esclave se prononce en ces termes :

Te souviens-tu que dans ta rage
Frappant ma femme et mon enfant,
Sous les coups de ton fouet sauvage,
Tu les fis mourir lentement. [...]
Mais aujourd'hui, vil oppresseur,
Je me ris de ton impuissance,
Tremble, et redoute mon pouvoir,
Je suis, je suis le docteur noir (Roussève, 1937, p. 190-191).

Comme dans la nouvelle de Séjour, justice est peut-être rendue, mais au prix d'un avilissement de part et d'autre.

Les années 1840 et 1850 : résistances décalées

La virulence qui marque *Le Mulâtre* sera unique dans l'œuvre de Séjour, qui connaîtra en France une carrière impressionnante comme dramaturge et deviendra proche et secrétaire de Napoléon III⁷. D'après l'analyse de Young, l'écrivain aurait exploité le sort analogue des Juifs et des Noirs dans ses deux œuvres qui traitent de l'anti-sémitisme, *Diégarias* et, plus tard, *La Tireuse de cartes* : « *It does seem that Séjour, a young black man in France, deliberately chose the subject of racial persecution as the subject of his first drama [...]. The theme of Diégarias is but an extension of the theme of Le Mulâtre. [...] Both the Negro and the Jew are victims of an unconscionable society* » (Desdunes, 1911, p. 107). En transposant l'oppression qu'il avait connue dans un contexte similaire, Séjour rejoint en quelque sorte ses confrères restés en Amérique, lesquels aborderont de biais cette question évidemment préoccupante.

Auguste Viatte qualifie la décennie 1840-1850 d'« apogée de la littérature louisianaise » (Viatte, 1954, p. 242), et c'est pendant cette période que nous retrouvons deux initiatives dirigées par l'élite de couleur : la revue *L'Album littéraire : Journal des jeunes gens, amateurs de littérature*, lancée en 1843, et *Les Cenelles : Choix de poésies indigènes* de 1845, la première collection de poésie afro-américaine éditée aux États-Unis. Sur le plan thématique, ces ardents francophiles de *L'Album* ou des *Cenelles* semblaient voir dans la poésie un moyen d'évasion – du moins à la surface. Qu'ils aient peu parlé de revendication n'a rien d'étonnant : le climat social ainsi que les contraintes légales de la Louisiane de l'avant-guerre n'encourageaient guère la production d'ouvrages susceptibles de susciter une agitation quelconque à ce chapitre. Même si elle ne fut appliquée que rarement (Fabre, 1998, p. 190), une loi de 1830 prescrivait des punitions sévères, jusqu'à la peine de mort, pour toute personne provoquant rébellion ou tensions raciales parmi les Afro-Américains (Everett, 1952, p. 246).

Pourtant, dans *L'Album* et dans *Cenelles*, Armand Lanusse, éditeur du recueil, et quelques autres trouvent une cible de prédilection : le plaçage. Coutume fort courante

à la Nouvelle-Orléans, le plaçage était une entente par laquelle une fille de couleur devenait la concubine d'un homme blanc. En général, la famille d'une « placée » recevait une somme d'argent, tandis que la jeune femme atteignait à un certain prestige. Si quelques femmes de couleur y trouvaient un moyen d'accéder à une position sociale supérieure, d'autres membres de leur communauté, y compris nos auteurs de couleur, ne voyaient dans cette pratique qu'une forme de prostitution honteuse et une atteinte à l'honneur de leur caste.

Face au contexte social difficile, ces écrivains recourent à diverses stratégies narratives et langagières afin d'évoquer le sujet délicat des relations interraciales. Sans mettre en scène l'homme blanc, le poème « Une nouvelle impression⁸ » et la nouvelle « Marie⁹ » évoquent des scénarios familiaux, des mots-clés ou même des références à la prostitution pour communiquer au lecteur qu'il s'agit du plaçage. La fable « Le coq et le renard¹⁰ », qui emprunte son titre à La Fontaine, pointe du doigt le fossé racial¹¹. Seule la nouvelle « Un mariage de conscience » d'Armand Lanusse (1843, p. 130-137) met en scène directement un homme blanc. L'abord n'est pas moins codé pour autant, car on y lit : « Mais quand celle qui me donna le jour voulut me faire comprendre que ce jeune homme, occupant dans la société un rang plus élevé que le nôtre [nous soulignons], ne pouvait s'unir légitimement à moi, je me cachai ma tête dans mes mains et me retirai le cœur indigné » (Desdunes, 1911, p. 133-134). Pour le lectorat de *L'Album littéraire*, ces références, indirectes à nos yeux, se seraient imposées de manière on ne peut plus claire. « Épigramme » de Lanusse, le seul de nos exemples à oser nommer l'acte dont il est question, dévoile son sujet d'un coup d'ironie cinglant. Une mère créole désire se confesser mais, ce faisant, révèle un projet plus urgent que le salut :

Mais avant que la grâce en mon âme scintille,
Pour m'ôter tout motif de pécher désormais,
Que ne puis-je, pasteur
– Quoi donc ? – placer ma fille... (p. 48).

Le plus souvent, ce corpus sur le plaçage accuse l'avarice des mères créoles, comme cette « certaine bigote ». Dans « Une nouvelle impression », on lit : « L'amour n'a plus d'attraits, une mère éhontée / Aujourd'hui vend le cœur de sa fille attristée ». « Un mariage de conscience » et « Marie » poursuivent ce même thème.

Dans les trois derniers textes, le plaçage mène à la mort. De même, dans « La jeune fille au bal » des *Cenelles*, Lanusse lance cet avertissement : « L'éclat qui t'environne et qui charme ta vue / N'est qu'un prisme trompeur qui recèle la mort » (p. 101). Dans « Un mariage de conscience », dont le titre fait référence à une union bénie par le clergé mais non par l'État, le drame éclate. Le mari abandonne sa femme placée. Par la suite, cette fille désespérée, que le narrateur écoute raconter ses peines à la Vierge Marie sa patronne, à la cathédrale Saint-Louis, se fait écraser sous la calèche de son mari.

Notons que le symbolisme marial traverse ce texte, comme il traverse « Marie ». La pureté de ces pieuses, toutes deux dénommées Marie, s'oppose sensiblement à la cupidité des placées volontaires. À partir de ce contraste s'établit une distinction d'importance : les placées volontaires contribuent aux souffrances de leurs prochaines et même de leurs prochains, comme dans « Le coq et le renard », où la « femelle », vraisemblablement symbole d'une placée méchante, abandonne son « coq », homme de sa race, en faveur d'un « renard » (un Blanc). Le même scénario se répète dans « À Élora » des *Cenelles* où Lanusse, s'adressant à Élora, dit avoir entendu : « Que vous

fuyez l'hymen et son sévère code / Pour en adopter un moins sûr mais plus commode » (p. 121).

Certes, le plaçage soulève une question de grande portée pour la communauté de couleur. Les placées qui préfèrent des « renards » ternissent l'amour-propre des hommes de leur classe, mais, d'un point de vue pratique, toute femme placée leur est désormais « inaccessible ». Les mœurs légères attribuées aux placées et à leurs mères avides entachent la réputation de toute une classe et, dans l'imaginaire littéraire du moins, provoquent la ruine, voire la mort. Pourtant, cette pratique si méprisée ne pouvait exister sans la participation des Blancs. Les écrivains de *L'Album* auraient-ils aimé recouvrir ces derniers des mêmes reproches auxquels sont sujets quelques personnages créoles ? Probablement. Pourtant, en ciblant explicitement les enjeux *intra*-raciaux et propres aux gens de couleur libres, ils arrivent néanmoins à une forte condamnation de cette institution, *inter*-raciale par nature. Cette dénonciation décalée vise l'existence même du plaçage sans attaquer de front le côté « demande » de son marché.

De manière plus générale, la stratégie analogique pratiquée par Victor Séjour permet à d'autres écrivains de préconiser un discours contestataire sans aborder directement la politique raciale. Tel est le cas de Michel Séligny, feuilletoniste apprécié de la critique louisianaise, dans les années 1850. Fils d'une octavonne libre née à Saint-Domingue, elle-même propriétaire de huit esclaves (Amelinckx, 1998, p. 14-15), Séligny publie plusieurs nouvelles et récits dans des journaux louisianais. Dans son excellente édition des feuilletons de Séligny, Frans Amelinckx fait remarquer que cet auteur ne met en scène aucun personnage de couleur et qu'il écrit pour un lectorat blanc. Cependant, examinant la thématique morale de ces textes, qui s'inscrivent dans l'univers manichéen du roman-feuilleton populaire, Amelinckx conclut : « Il n'y a aucun doute, Séligny considérait l'esclavage comme un mal [...] Mais il considérait ce mal dans un contexte plus vaste et plus humanitaire que celui des abolitionnistes » (p. 37). Il en est ainsi pour « Un duel à la Métairie¹² » ou encore « Une exécution militaire au fort Saint-Charles¹³ » : les deux textes dénoncent, de par la représentation troublante qu'en donne le feuilletoniste, les institutions violentes évoquées par leur titre. Chez Séligny, comme chez la plupart des auteurs des années 1840 et 1850, la résistance n'est pas absente mais plutôt déplacée ou implicite en raison de conditions d'écriture peu propices.

L'écriture politique de la Reconstruction

Les revendications égalitaires des gens de couleur éclatent au grand jour par suite de la fondation de *L'Union* et de son successeur, *La Tribune*. D'autant plus que cette résistance culturelle, jusqu'alors diluée par des subterfuges thématiques, participera d'une résistance politique plus large dont les poètes de la presse noire se feront les chantres. L'heure est aux rêves et, de ce fait, James Cowan note la rupture avec les productions antérieures : « La mission que se donne cette poésie est tout autre que celle des *Cenelles* : son fer de lance est l'universalité des valeurs humaines. Elle s'inspire d'une croyance quelque peu naïve en l'avènement d'une fraternité universelle, elle est d'une indulgence incroyable pour l'adversaire, si cruel soit-il » (Cowan, 2001, p. 98).

Cowan a examiné la portée politique de ces textes dans l'article mentionné plus haut et a publié en 2001 un livre attrayant qui en réunit presque une soixantaine. Commentons brièvement la teneur idéologique qui fit de cette poésie un outil efficace pour rallier la communauté progressiste francophone. Quoique faisant mauvais ménage en France à cette époque, les valeurs républicaines françaises et une vision romantique de

la religion catholique constituent les deux axes sur lesquels s'appuie – le plus souvent selon l'écrivain (les Créoles de couleur étaient loin d'être homogènes !), mais parfois de manière syncrétique – l'écriture de la Reconstruction. Caroline Senter qualifie la poésie de cette période de « Reconstruction romantique », cette étiquette concise ayant l'avantage de comprendre et les circonstances immédiates et les assises esthétiques héritées de la France. Son article, « Creole Poets on the Verge of a Nation », explique ainsi la convergence d'une résistance littéraire et d'une résistance politique : « *The Tribune poets practiced a Romantic Reconstruction, seeking to inspire specific citizens – readers – toward specific actions that would approach the ideals of the poems invoked, or gain ascendancy over those that challenged them* » (Senter, 2000, p. 292).

L'exemple le plus saillant de cet alliage est sans doute « La Marseillaise noire : Chant de paix », de Camille Naudin. En pastichant l'hymne de la Révolution, le poète renchérit sur la fougue hypertrophiée de l'originale en prônant une transformation pacifique des valeurs. Pour ces « Fils d'Africains, tristes victimes / Qu'un joug absurde abrutissait » (Cowan, 2001, p. 88), la lutte doit éviter la violence, pour des raisons morales aussi bien que pratiques. Les trois principes de la République française ancrent davantage le poème dans une tradition particulière, mais à cette nuance près que l'Égalité assume une primauté dans le contexte américain. L'affirmation : « Tu régneras, Égalité ! » (p. 89) qui clôt le texte devient donc fort significative.

Généralement, si nous tenons à l'idée selon laquelle la poésie de la Reconstruction constitue une écriture politique, on peut voir qu'elle ressemble dans une certaine mesure à l'écriture marxiste en ce que chaque terme renvoie à « l'ensemble des principes qui le soutient d'une façon inavouée » (Barthes, 1953, p. 23). Dans « La Marseillaise noire » comme ailleurs, nous avons affaire à une matrice idéologique et axiologique aisément identifiable. Cependant, les figures y sont loin d'être « sévèrement codifiées » (p. 23), et les approches, voire les interprétations varient beaucoup, contrairement à ce qu'on voit chez les marxistes. Par exemple, l'échange poétique entre Antony (« Il est¹⁴ ») et Lanusse (« Il n'est pas¹⁵ ») montre des conceptions fondamentalement différentes de l'existence de Dieu – l'une d'un fidèle, l'autre d'un matérialiste. Henry Train fera passer son message en abordant et le général (« L'ignorance¹⁶ ») et le particulier (« La Rébellion du Sud en permanence¹⁷ »). La poésie de *L'Union* et de *La Tribune* reste d'ailleurs axée sur l'immédiat, reprenant des incidents comme l'assassinat du président Lincoln (« Le 13 avril¹⁸ »), la prise de Port Hudson (« Le Capitaine André Caillou et ses compagnons¹⁹ ») et le massacre de 1866 (« Ode aux martyrs²⁰ »).

Quoique la création poétique fût à l'honneur dans ces années de la Reconstruction, *L'Union* et *La Tribune* publièrent également quelques œuvres en prose. Le roman-feuilleton d'Adolph Duhart « Trois Amours » propose un dénouement utopique face au passé troublé de la société créole. Lydia, une fille « de sang mêlé²¹ » aura la permission d'épouser son amoureux blanc « pur sang » sans grands remous : Duhart rêve d'une société louisianaise où la force du caractère l'emporterait sur les préjugés. D'autre part, dans la nouvelle « Monsieur Paul²² », Joanni Questy se montre nettement plus pessimiste en mettant en scène l'amitié entre un Créole de couleur et un Français de France²³. Si Monsieur Paul, le protagoniste français, meurt dans un duel, victime ainsi des mœurs du pays, c'est que la tentative d'implanter les valeurs libérales en terre américaine connaîtra un tragique échec. Les années qui suivront donneront raison à Questy.

Les années 1890 : la résistance à contre-courant

Pour la population de couleur, la fin du siècle amène une régression définitive des acquis de la Reconstruction. En Louisiane, un groupe de gens de couleur forme le Comité des Citoyens afin de mener une lutte judiciaire et éditoriale contre l'oppression raciste, notamment la politique ségrégationniste. Du côté littéraire, leur journal bilingue, *The Daily Crusader*, publie quelques poésies en français. Mais en général, Michel Fabre a raison de noter que, après la Guerre civile, « on assiste au déclin irréversible de la littérature francophone parmi les Créoles des deux races. Il va de pair avec celui de la langue française » (Desdunes, 1911, p. 201).

Œuvrant aux côtés de Rodolphe Desdunes, Victor Ernest Rillieux s'impose comme chantre des militants de la fin du siècle. Né en 1842, donc d'une autre génération que celle des *Cenelles*, Rillieux écrit en pleine période conservatrice et offre par moments des poèmes fortement contestataires débarrassés de toute « indulgence incroyable pour l'adversaire ». Deux poèmes remarquables traitent du combat pour l'équité en louant chacun une héroïne : d'un côté, une Créole de couleur, et de l'autre, une Américaine noire. Presque tous les numéros du *Daily Crusader* ont été perdus, mais plusieurs textes de Rillieux paraissent dans l'anthologie *Creole Voices*, éditée en 1945 par Edward Maceo Coleman.

« Retour au berceau maudit », paru en 1894, commente le retour en Louisiane de Louisa Lamotte. Cette femme de couleur, directrice du Collège des Jeunes Filles d'Abbeville en France et lauréate des Palmes académiques, revient en Louisiane « malgré les préjugés qu'elle aurait à accepter » (Allain et Ancelet, 1981, p. 197). Toute la stratégie du poème consiste à opposer la supériorité morale de Lamotte au régime injuste de son pays d'origine, le « berceau maudit ». Tandis que les écrivains de *La Tribune* croyaient réellement en l'avènement de lois aussi équitables que celles de France, Rillieux sait la cause perdue et ne peut que déplorer l'écart. À Paris, Lamotte, l'« [a]imable Sévigné d'Orléans la Nouvelle », pouvait à juste titre bénéficier d'« honneurs incessants » ; en Louisiane, « ces lieux de tourments », elle est « soumise aux viles lois d'un peuple sans clémence » (Rillieux, 1945, p. 114).

Un an plus tard, dans *The Daily Crusader*, Rillieux publie « Amour et Dévouement » (p. 115-117), un hommage à Ida B. Wells, qui militait, entre autres, contre le lynchage. La dénonciation de l'oppression et la louange de Wells se fondent sur un jeu brillant d'ironie et d'images contradictoires. Dans un premier plan, Rillieux fait défiler des héroïnes : Wells est de la lignée de Judith et de Jeanne d'Arc. Cette « vierge au teint brun » leur est même supérieure, car elle dédaigne toute violence : « Par la voix, tu combats ! / [...] Sans laisser sur les sols qu'effleurent tes pas d'ange / Un long sillon de sang ». La religion et « Dieu », favorables à Wells et à son peuple, s'opposent très ironiquement au culte de l'intolérance : à travers tout le Sud, « les rifles », « la potence », et d'autres symboles de la loi de Lynch sont « bénits ». L'Amérique, « adepte du supplice », sacrifie de plus en plus de victimes « au dieu de l'injustice ».

Dans ces deux poèmes, cette « lyre rebelle », comme Rillieux qualifie sa poésie, crible la nation américaine de reproches. La dénonciation, maintenant ouverte, devient de plus en plus généralisée. Le sentiment d'appartenance chez Rillieux s'élargit aussi : même si le poète s'exprime dans une langue autre que celle de ses frères et sœurs anglophones, les Créoles louisianais s'identifient aux souffrances de la communauté afro-américaine en général. Si la dénonciation atteint une acuité lancinante dans cette poésie, c'est que Rillieux redoutait la marée montante des lois réactionnaires. Effecti-

vement, en 1896, dans le fameux procès *Plessy vs. Ferguson* devant la Cour suprême, la cause de Homer Plessy et du Comité sera perdue au profit de la ségrégation.

Conclusion : vers la résistance à venir

Le code *Jim Crow* est bien implanté dans le Sud en 1911 quand R.L. Desdunes, membre fondateur du Comité, fait paraître *Nos Hommes et notre histoire*. L'avenir s'annonce sombre, mais l'appel à la résistance se veut encore plus fort. Chez Desdunes, cette résistance est double. D'une part, Desdunes, dans sa chronique historique, insiste sur le devoir de ses lecteurs de ne pas laisser sombrer dans l'oubli leur héritage et la tradition contestataire des Créoles de couleur – comme l'auraient voulu certains Blancs.

D'autre part, sans nier son identité louisianaise et francophone, Desdunes, à la manière de Rillieux et des militants de cette période, étend sa revendication à des enjeux nationaux, voire universels. Car, loin d'être un simple hommage historique, le mémoire que propose Desdunes aurait pu servir d'inspiration et d'assise pour une deuxième résistance, plus active. Pourtant, « [c]ette résistance ne veut pas dire : violence, corruption, carnage, confusion, mais bien une saine détermination de ne pas accepter la tyrannie, quoiqu'on soit obligé même de la subir », précise Desdunes, car « [i]l y a de l'honneur à souffrir pour ses principes » (Desdunes, 1991, p. 24). Dans cet écho de la tradition des Créoles de couleur, ne faut-il pas voir aussi un énoncé des principes pacifistes du mouvement des droits civiques des années 1950 ? S'interrogeant sur l'utilité de la souffrance, Martin Luther King estime que : « *The answer is found in the realization that unearned suffering is redemptive. Suffering, the nonviolent resister realizes, has tremendous transformational and educational possibilities* » (King, 1986, p. 18). Dans une autre langue et à une autre époque, le révérend King et ses disciples affronteront le même adversaire que Desdunes et les siens. Dans la lutte contre la ségrégation, le Comité oppose non seulement des précédents judiciaires, mais aussi un exemple de résistance pacifiste pour les générations de militants à venir – militants qui, souvent à leur insu, étaient héritiers de la tradition contestataire des Créoles de couleur.

Il aurait peut-être fallu, avant d'entamer notre analyse, adopter une mise en garde à l'instar de celle de Cudjoe : nous avons privilégié les thématiques de certains de ces écrits au détriment de leurs qualités proprement littéraires (Cudjoe, 1980, p. 65). En ce qui concerne son corpus, Cudjoe soutient justement cette emphase critique sur le politique : « La résistance, c'est un contenu idéologique incarné dans une forme artistique, ce qui crée l'esthétique politique de la littérature caraïbe » (1980, p. 65). Il conviendrait tout autant de parler d'une « esthétique politique » créole. Expression d'une caste intermédiaire du Sud des États-Unis, celle-ci est également sujette aux pressions d'un XIX^e siècle tyrannique et volatile. D'où les degrés variables de résistance que nous avons soulignés dans les pages précédentes : implicite ou déplacée dans les années 1840, par exemple, la revendication devient un moteur manifeste vingt ans plus tard.

Compte tenu de cette variabilité, on ne peut trop rappeler ce que l'écriture des Créoles louisianais eut de courageux et de visionnaire. Dès leurs premières tentatives dans un milieu esclavagiste, ces francophones ont été parmi les premiers auteurs de couleur sur le sol américain à faire de leur littérature un outil de résistance contre l'ordre discriminatoire. Au moyen de diverses stratégies de résistance, leurs plumes ont véhiculé une vision de progrès et d'espoir : ces écrivains ont articulé les cris de ralliement des mouvements égalitaires du XX^e siècle, mouvements qui continuent même

de nos jours. Certes, *Nos Hommes et notre histoire* sonnait le glas de la littérature contes-tataire de langue française. Pourtant, les paroles de King et la suite des événements sont la preuve que l'idéologie des Créoles de couleur n'a pas connu le même sort que leur tradition littéraire.

NOTES

1. Cité dans Charles E. O'NEILL, Sr. (1973), « Foreword », dans Rodolphe Lucien DESDUNES, *Our People and Our History, Fifty Creole Portraits*, traduit par Dorothea Olga MCCANTS, Baton Rouge, Louisiana State University Press, p. xix.
2. À l'origine, ce terme s'appliquait à tout ce qui provenait du Nouveau Monde, par opposition à ce qui était importé d'Europe. On parlait de chevaux créoles, de denrées créoles, mais surtout d'individus créoles. Ainsi, au XVIII^e siècle, toute personne née dans les colonies était considérée comme créole. Ce n'est que plus tard, et surtout après la Guerre civile, que les Créoles blancs essaieront de s'approprier l'exclusivité du mot « Créole » en tant que substantif sans qualificatif. Il s'agissait, bien sûr, d'une tentative de s'affirmer comme Blancs « pur sang » (ce qui n'était pas souvent le cas). En même temps, les Créoles de couleur se considéraient tout autant comme des Créoles – tout court – que leurs voisins « blancs ». L'histoire a donné raison aux gens de couleur, car aujourd'hui, on associe le plus souvent le terme à la mixité et à une certaine africanité – non à la « pureté de la race latine » avancée par les Créoles blancs.
3. Ensemble de règlements décrétés d'abord en 1685 et précisant le statut légal des esclaves noirs dans les territoires français. Le Code Noir de Louisiane, contenant 55 articles, fut promulgué en 1724.
4. Chaque numéro comprenait à la fois une édition française et une édition anglaise. Comme dans la plupart des journaux bilingues en Louisiane, le contenu des deux « versions » pouvait différer considérablement. L'actualité européenne devenait moins importante dans l'édition anglaise, par exemple, tandis que celle-ci accordait généralement plus d'importance à la vie commerciale. Les textes littéraires écrits en français n'étaient pas traduits.
5. Voir DESDUNES, 1911, p. 8-9. Désormais la pagination des citations tirées de cet ouvrage sera directement incluse dans le texte.
6. Au dire de Desdunes, « Séjour, comme tant d'autres, était obligé de s'éloigner du pays qui l'avait vu naître, à cause des entraves du préjugé de race » (DESDUNES, 1911, p. 38-39).
7. Edward Laroque Tinker estime que, par suite du succès des premières pièces, « Séjour verse dans le mélodrame » (TINKER, 1932, p. 428). Pour un traitement approfondi de la carrière de Séjour, voir Charles Edward O'NEIL (1995), *Victor Séjour : Parisian Playwright from Louisiana*, Center for Louisiana Studies, Lafayette.
8. Voir M. F...L..., « Une nouvelle impression », *L'Album littéraire : Journal des jeunes gens, amateurs de littérature*, Publié par J.L. MARCIACQ, Nouvelle-Orléans, vol. 1, 15 juillet 1843, p. 81-82.
9. Voir « Marie », *L'Album littéraire*, vol. 1, 15 juillet 1843, p. 83-85.
10. L. B...LLE, « Le coq et le renard », *L'Album littéraire*, vol. 1, 15 juillet 1843, p. 123.
11. Fabre laisse également entendre que « Le coq et le renard » renvoie au plaçage. Voir FABRE, 1998, p. 189.
12. Voir Michel SÉLIGNY (1998), « Un duel à la Métairie », *Michel Séigny, homme libre de couleur de la Nouvelle-Orléans. Nouvelles et récits*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval / CIDEF, p. 81-91.
13. Voir Michel SÉLIGNY (1998), « Une exécution militaire au fort Saint-Charles », *Michel Séigny, homme libre de couleur de la Nouvelle-Orléans. Nouvelles et récits*, p. 143-151.
14. Voir ANTONY, « Il est », *La Tribune*, 2 septembre 1866.
15. Voir Armand LANUSSE, « Il n'est pas », *La Tribune*, 9 septembre 1866.
16. Voir Henry TRAIN, « L'ignorance », *La Tribune*, 28 mai 1865.
17. Voir Henry TRAIN, « La Rébellion du Sud en permanence », *La Tribune*, 24 septembre 1865.
18. Voir Lélia D...t (Adolphe DUHART), « Le 13 avril », *La Tribune*, 25 avril 1865.
19. Voir E. H., « Le Capitaine André Caillou et ses compagnons », *L'Union*, 4 juillet 1863.
20. Voir Camille NAUDIN, « Ode aux martyrs », *La Tribune*, 30 juillet 1867.
21. Voir Adolph DUHART, « Trois Amours », *La Tribune*, 1^{er} septembre 1865.
22. Voir Joanni QUESTY, « Monsieur Paul », *La Tribune*, 25 octobre au 3 novembre 1867.
23. L'affinité entre Français étrangers et gens de couleur a été relevée par Joseph LODGSON et Caryn COSSÉ BELL, 1992, p. 207.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIN, Mathé et Barry ANCELET (dir.) (1981), *Littérature française de la Louisiane : Anthologie*, Bedford, N.H., National Materials Development Center for French.
- AMELINCKX, Frans C. (1998), « Introduction », *Michel Séigny, homme libre de couleur de la Nouvelle-Orléans. Nouvelles et récits*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval / CIDEF, p. 14-15.
- BARTHES, Roland (1953), *Le Degré zéro de l'écriture suivi de Nouveaux essais critiques*, Paris, Seuil.
- COWAN, James L. (1998), « Les Créoles de couleur néo-orléanais et leur identité littéraire », *Francophonies d'Amérique*, n° 8, p. 119-130.
- COWAN, James L. (2001), *La Marseillaise noire et autres poèmes des Créoles de couleur de la Nouvelle-Orléans (1862-1869)*, Lyon, Éditions du Cosmogone.
- CUDJOE, Selwyn R. (1980), *Resistance and Caribbean Literature*, Chicago, Ohio University Press.
- DESDUNES, Rodolphe Lucien (1911), *Nos Hommes et notre histoire*, Montréal, Arbour et Dupont.
- DESDUNES, Rodolphe Lucien (1973), *Our People and Our History*, traduit par Dorothea Olga MCCANTS, Baton Rouge, Louisiana State University.
- EVERETT, Donald Edward (1952), *Free Persons of Color in New Orleans, 1803-1865*, thèse de doctorat, Tulane University.
- FABRE, Michel (1998), « "Une émulation sans envie" : la presse et la littérature des Créoles de la Nouvelle-Orléans au dix-neuvième siècle », Wolfgang BINDER (dir.), *Creoles and Cajuns*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 185-207.
- KING, Jr., Martin Luther (1986), « An Experiment in Love », *The Essential Writings and Speeches of Martin Luther King, Jr.*, San Francisco, Harper San Francisco, p. 16-20.
- LANUSSE, Armand (1843), « Un mariage de conscience », *L'Album littéraire*, vol. 1, 15 août, p. 130-137.
- LANUSSE, Armand (1845), « Épigramme », *Les Cenelles : choix de poésies indigènes*, Nouvelle-Orléans, H. Lauve et Compagnie, p. 48.
- LANUSSE, Armand (1845), « La jeune femme au bal », *Les Cenelles : choix de poésies indigènes*, Nouvelle-Orléans, H. Lauve et Compagnie, p. 101.
- LANUSSE, Armand (1845), « À Élora », *Les Cenelles : choix de poésies indigènes*, Nouvelle-Orléans, H. Lauve et Compagnie, p. 121.
- LODGSON, Joseph et Caryn COSSÉ BELL (1992), « The Americanization of Black New Orleans », Arnold R. HIRSCH et Joseph LODGSON (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, p. 201-261.
- RANKIN, David C. (1984), « Introduction », Jean-Charles HOUZEAU, *My Passage at the New Orleans Tribune: A Memoir of the Civil War Era*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, p. 1-67.
- RILLIEUX, Victor Ernest (1945), « Amour et Dévouement », Edward Maceo COLEMAN (dir.), *Creole Voices: Poems in French by Free Men of Color First Published in 1845*, Washington, D.C., Associated Publishers, p. 115-117.
- RILLIEUX, Victor Ernest (1945), « Retour au berceau maudit », Edward Maceo COLEMAN (dir.), *Creole Voices: Poems in French by Free Men of Color First Published in 1845*, Washington, D.C., Associated Publishers, p. 113-115.
- ROUSSÈVE, Charles Barthélémy (1937), *The Negro in Louisiana: Aspects of his History and His Literature*, Nouvelle-Orléans, Xavier University Press.
- SÉJOUR, Victor (1837), « Le Mulâtre », *Revue des colonies*, n° 9 (mars), p. 376-392.
- SENER, Caroline (2000), « Creole Poets on the Verge of a Nation », Sybil KEIN (dir.), *Creole: The History and Legacy of Louisiana's Free People of Color*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, p. 276-294.
- VIAATTE, Auguste (1954), *Histoire littéraire de l'Amérique française des origines à 1950*, Presses de l'université Laval, Québec.
- YOUNG, Era Brisbane (1979), *An Examination of Selected Dramas from the Theater of Victor Séjour Including Works of Social Protest*, thèse de doctorat, New York University.